



DEMANDE DE MUTATION

(A envoyer en recommandé avec accusé de réception à l'association sportive quittée)

Identité :

Nom : Prénom :
Date de naissance : N° de Téléphone :
Adresse Mail : N° de licence :

COMPETITION :

Par la présente, je vous informe de ma volonté de quitter l'association suivante :

Nom de l'association sportive : N° informatique :

Comité Départemental de l'association sportive quittée :

Je souhaite obtenir une licence pour l'association sportive suivante :

Nom de l'association sportive : N° informatique :

Comité Départemental de la nouvelle association sportive :

PRATIQUE SPORTIVE

Division dans laquelle j'évoluerai :

MA SITUATION :

J'ai déjà effectué une demande de licence pour la saison en cours ? OUI NON

Je suis un joueur protégé par une convention de formation ? OUI NON

Période de mutation (case à cocher selon la date de la demande) *

Période normale (du 1^{er} au 30 juin – art 410 des RG)

A joindre à la demande :

- Formulaire de Demande de licence
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Récépissé d'envoi

Exceptionnelle (du 01/07 au 30/11 et du 01/12 au 28/02 – art 410 des RG)

A joindre à la demande :

- Formulaire de Demande de licence
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Récépissé d'envoi
- Justificatif de domicile
- Justificatif de la mutation : (certificat de scolarité, contrat de travail etc...)

Uniquement pour les licenciés U17 et moins souhaitant muter en année N, entre le 01/12 au 28/02, mais qui ne déménagent pas :

- accord du club quitté + Formulaire de Demande de licence + Copie du passeport ou de la carte d'identité + Récépissé d'envoi

Fait à : Le :

Signature du joueur : Signature et tampon du Président du club :
ou du représentant légal

Mentions Obligatoires

Exemplaires : Blanc : Association sportive quittée - Rose : Comité départemental d'Accueil ou FFBB - Vert : Comité départemental quitté - Jaune : à conserver par le (la) joueur(se)

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, les personnes ayant fourni des informations personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données qu'il peut exercer directement auprès de l'organisme compétent pour l'enregistrement de sa licence.

La signature et tampon du Président du club ne doit être complété **que pour les cas surlignés en jaune** ; à savoir pour les mutations soumises à l'accord du club quitté pour les jeunes de la catégorie U17 et moins souhaitant muter entre le 01/12 et le 28/02 et qui ne déménagent pas.

Pour rappel, c'est sur la demande de licence que doivent figurer le cachet et la signature du Président accueillant le joueur muté.